



MAIRIE DU 4^E ARR.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU 4^E ARRONDISSEMENT DE LYON**

=====

**Séance du mercredi 11 janvier 2023- 18 H 30
Salle du Conseil**

PRÉSIDENT : Rémi ZINCK

SECRÉTAIRE : Laura ARNOD

PRÉSENTS : Rémi ZINCK, Alexandre CHEVALIER, Aline GUITARD, Matthieu ARRONDEAU, Elodie TRIAS, Laura ARNOD, Loïc RIGAUD, Lydie BONVALLET, Anne PELLET, Samuel MECKLENBURG, Marie-Agnès CABOT, Laura ARNOD

ABSENTS EXCUSÉS : Chloé VIDAL (arrivée après le début à la délibération 5120), Yannick PAPAIX, Nadège BORRON (départ avant la fin à la délibération 5128), David KIMELFELD

Ouverture de la séance + désignation de la secrétaire de séance

REMI ZINCK :

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Bienvenue au Conseil du 4^e Arrondissement pour cette séance du 11 janvier 2023. Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dument convoqués le 5 janvier 2023 par le Maire du 4^e, sont réunis dans la salle du Conseil. Nous allons procéder à la désignation d'une secrétaire et je vous propose la candidature de Mme Laura ARNOD. Je sou mets cette proposition au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Pour la séance de ce jour, c'est donc vous, Madame ARNOD, qui assurerez les fonctions de secrétaire et procéderez à l'appel nominal des élu-es. Je vous laisse la parole.

Appel nominal

LAURA ARNOD :

Je vous remercie Monsieur le Maire. Bonsoir mes chers collègues, et mes meilleurs vœux.

Voici l'appel nominal par ordre alphabétique :

Moi-même, Laura ARNOD – présente

Matthieu ARRONDEAU – présent

Lydie BONVALLET – présente

Nadège BORRON – présente

Marie-Agnès CABOT – présente

Alexandre CHEVALIER – présent

Aline GUITARD – présente

David KIMELFED – excusé pouvoir

Samuel MECKLENBURG – présent

Yannick PAPAIX – excusé pouvoir

Anne PELLET – présente

Loïc RIGAUD – présent

Élodie TRIAS – présente

Chloé VIDAL – excusée pouvoir

Rémi ZINCK – présent

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2022

REMI ZINCK :

Merci Madame ARNOD. Mesdames et Messieurs, vous avez pris connaissance du compte rendu du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2022. Si personne n'a d'observation à présenter concernant leur rédaction, je le mets aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le PV est adopté à l'unanimité.

Prises de parole introductives

REMI ZINCK :

Dans la série des informations, comme nous sommes en début d'année, je voudrais vous adresser, ainsi qu'à vos proches, mes meilleurs vœux pour l'année 2023, la meilleure réussite dans vos projets et évidemment, la santé sans laquelle rien n'est possible. Meilleurs vœux à toutes et tous.

Concernant les vœux aux habitants du 4^e Arrondissement, nous les tiendrons le samedi 28 janvier, de 15 h à 17 h à la Maison des Associations - Robert Luc.

Autre annonce, il y aura une assemblée de quartier concernant un projet de création d'une place, montée Kubler, rue Tour du Pin, le 31 janvier à 18 h à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse.

Information importante, première plénière publique et installation du Conseil d'Arrondissement des enfants, le mercredi 18 janvier à 10 h ici même, en salle du Conseil.

Enfin, les permanences du C.L.A.S.S. ont commencé place Flammarion tous les premiers vendredis du mois jusqu'en juillet.

Nous avons vécu la période des fêtes avec un événement que nous avons appelé « Ensemble en décembre ». Je voudrais remercier M. ARRONDEAU pour les actions qu'il a menées et lui laisser la parole pour qu'il nous dresse un court bilan de cet événement de fin d'année.

MATTHIEU ARRONDEAU :

Merci Monsieur le Maire, et tous mes vœux pour cette nouvelle année. Je tiens à remercier l'ensemble des partenaires qui ont participé à cette opération participative appelée « Ensemble en décembre ». Il s'agit d'une première édition d'un programme d'animation qui a été riche et varié, citoyenne et solidaire et dans plusieurs secteurs de notre arrondissement. Tout d'abord, je tiens à remercier les membres des Conseils de quartier qui ont participé, aux associations de commerçants Lyon Côté Croix-Rousse, Croix-Rousse le Village, Influences Nocturne et le Comité des Fêtes pour leur participation au groupe de travail que l'on a lancé dès le mois de juillet. Je tiens aussi à remercier les associations et les structures solidaires qui ont bravé le froid, le weekend des 17 et 18 décembre, pour tenir le petit marché solidaire sur la place de la Croix Rousse : les Restos du Cœur, le Secours Populaire, toutes les associations membres du C.L.A.S.S. et Nadège BORRON qui était aussi présente, l'association Alynea, Les Petites Cantines, et la structure de l'économie sociale et solidaire Capucine et Gaston. Également tous les partenaires et prestataires qui sont venus animer nos rues et nos places pendant tout le mois de décembre, comme les parents d'élèves des écoles Commandant Arnaud et La Fontaine, les élèves du lycée Saint Exupéry, la chorale qui s'appelle la Chorue, la compagnie de batucada « Les Mauvaises Graines », le duo de guitare Jimmy & Clem et l'école de danse PetitsPas. Pour finir, je tiens à remercier chaleureusement les services de notre Mairie d'Arrondissement, et particulièrement Blandine LUBINEAU pour le visuel et la communication de cette opération et aussi bien sûr, Lionel LERCH pour sa présence précieuse à tous les moments de cette opération. Je pense n'avoir oublié personne. Nous allons très prochainement faire le bilan de cette opération avec les partenaires pour l'améliorer, la rendre plus visible, plus riche et encore plus participative. Voilà, merci Monsieur le Maire.

REMI ZINCK :

Merci beaucoup, si plus personne ne veut prendre la parole, nous allons rentrer dans le vif des délibérations.

Vote des délibérations

Délibération 4-23- 5035-381 : Rapporteur Samuel MECKLENBURG

Objet : Approbation de la gratuité d'entrée aux étudiants / étudiantes lors de la nocturne étudiante du 16 mars 2023 au Musée des Beaux-Arts et au Musée d'Art contemporain de Lyon dans le cadre du Pôle des Musées d'art

Ces dernières années, entre 1 300 et 1 500 visiteurices s'étaient rendus à cette nocturne. L'année 2023 inaugure une collaboration inédite entre nos deux musées municipaux, le Musée d'Arts contemporain et le Musée des Beaux-Arts, pour une double nocturne dans les deux établissements, le 16 mars de 18 h 30 à 23 h. Du

C.A.P. à ce que l'on a pris l'habitude d'appeler les grandes écoles, 13 établissements s'investissent dans la création, la logistique, la communication au sein de cette soirée, notamment à travers une vingtaine de projets présentés au fil des collections : médiation, théâtre, musique, danse, installation et performance. Il vous est donc proposé de renforcer l'attractivité de cet événement au périmètre désormais étendu par une gratuité pour les étudiants / étudiantes, tandis que les autres visiteurs devront s'acquitter d'un tarif de 5 euros. Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets ce dossier aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 4- 23-5056-380 : Rapporteur Samuel MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement général à 18 institutions culturelles pour un montant de 15 980 400 euros – Exercice 2023 – Approbation de 5 conventions-cadres et d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres

À la Croix-Rousse, nous souhaitons renouveler la confiance accordée au projet mené par Courtney GERAGHTY pour notre théâtre et aux équipes qui le portent non sans effort. En soutien à ce lieu devenu plus inclusif, hospitalier et engageant, à l'intersection des enjeux écologistes, de promotion des diversités et de défense des droits de l'Homme, il vous est proposé d'approuver le versement d'une subvention de 600 636 euros. De son côté, la Villa Gillet qui est malmenée par les prédations politiciennes de M. WAUQUIEZ, se tient encore debout et continue de fédérer des auteurs et autrices, chercheurs et chercheuses en dialogue avec les habitantes/habitantes, autour d'une programmation annuelle marquée par différents temps forts : en mai, le « Littérature Live Festival », une programmation internationale et plurilingue composée de grands entretiens avec les auteurs et autrices du monde ; en juin, « Kaléidoscope », dédié à la littérature et à l'illustration jeunesse ; et enfin, en novembre le Festival « Mode d'emploi », tourné vers le débat d'idées. Je vous demande ainsi d'approuver le maintien d'un soutien de 250 000 euros pour ce lieu qui nous est si précieux. Enfin, pour la « Soierie Vivante » qui assure méticuleusement la sauvegarde et la mise en partage auprès des visiteurs de l'atelier de tissage et de passementerie sur notre arrondissement, mais aussi la conservation des techniques, savoir-faire et des documents d'archives, il vous est proposé d'approuver le versement d'une subvention de 40 000 euros pour l'année 2023. J'en ai terminé, je vous remercie.

REMI ZINCK :

Madame BONVALLET, j'avais une demande d'intervention de votre part. Je vous laisse la parole.

LYDIE BONVALLET :

Merci. Sauf erreur de notre part, on avait constaté une baisse de la subvention de Silk in Lyon.

SAMUEL MECKLENBURG :

Oui, association qui n'est pas implantée dans le 4^e arrondissement.

LYDIE BONVALLET :

Mais qui exerce aussi une influence. Notre inquiétude a été résolue. En fait, nous nous sommes rapprochés de l'adjointe à la Culture. Apparemment il y avait des problèmes de papiers ou autres qui n'étaient pas soumis. Il y aurait donc des révisions de subventions au cours de l'année, donc si vous nous le confirmez. Merci.

SAMUEL MECKLENBURG :

Oui, j'en suis ravi. Merci.

REMI ZINCK :

Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets ce dossier aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 4-23-5091-376 : Rapporteur Samuel MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 14 566 774 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes avec chacune des associations

À l'heure où d'immenses défis sociétaux et environnementaux nous obligent, nous souhaitons qu'à Lyon l'éducation populaire demeure l'une de nos principales

ressources et moyen de résistance aux idéologies nauséabondes d'une droite décomplexée, car faut-il le rappeler, les associations d'éducation populaire ont été fondées dans la clandestinité, en résistance au régime de Vichy dont le rôle funeste, « travail, famille, patrie », n'a aujourd'hui plus rien d'agonisant. Alors pour accompagner jeunes et vieux dans la production d'une pensée critique agissante et curieuse de l'autre, il vous est demandé, en ce qui concerne notre arrondissement, d'approuver le versement de 292 973 euros au profit du centre social Pernon et 332 759 euros, en soutien à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse. Je vous remercie.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande de parole, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 4-23-5062-379 : Rapporteur Laura ARNOD

Objet : Approbation de la convention d'application et attribution d'une subvention de 200 000 euros à l'association AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2022-2023 (période janvier – 31 août 2023).

Cette délibération concerne une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et l'AFEV nouée depuis 2011. Il s'agit d'un partenariat fort, dans le cadre des projets éducatifs et notamment le dispositif « Ambassadeurs du livre » qui agit au sein des écoles publiques lyonnaises. À l'échelle de la ville, ce sont 75 ambassadeurs, c'est-à-dire des jeunes en service civique qui se rendent dans des écoles, sur des temps de classe ou des temps périscolaires pour accompagner les enfants à la lecture, à l'appropriation de leur BCD dans le cadre de leur projet d'école. Sur le 4^e, beaucoup d'écoles en font la demande chaque année. Cette année, ce sont 8 écoles, et chacune a pu bénéficier de la présence de ces ambassadeurs. Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 4-23-5065-378 : Rapporteur Laura ARNOD

Objet : Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires).

Comme vous le savez, chaque année, la Ville de Lyon met à disposition des équipes pédagogiques des crédits et des subventions de fonctionnement pour les écoles. Il s'agit à la fois des crédits annuels pour des fournitures scolaires, l'achat d'ouvrages, des consommables informatiques, également la gestion des progiciels Educalyon. Ces crédits sont répartis en fonction du nombre d'élèves et de classes. Par ailleurs, il s'agit aussi de subventions aux coopératives scolaires permettant aux écoles d'organiser par exemple des fêtes d'écoles, de faire des dépenses pour des sapins de Noël, de faire des emprunts d'ouvrages dans les bibliothèques, ainsi que des sorties culturelles, scientifiques, sportives, etc.
Je vous remercie d'approuver cette délibération.

REMI ZINCK :

Merci. S'il n'y a pas de prise de parole, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 4-23-5071-377 : Rapporteur Alexandre CHEVALIER

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs au titre de la saison 2022-2023 - Approbation de conventions-cadres et de conventions d'application financière avec ces associations

Merci Monsieur le Maire, belle année à toutes et à tous au nom des élu-es de Lyon en Commun. Cette délibération porte sur l'attribution de subventions aux clubs sportifs, comme il est de coutume chaque année, sur la saison 2022-2023, en soutien aux sports amateurs. 11 associations sont concernées sur la Croix-Rousse et nous avons le plaisir d'en subventionner 4 nouvelles. Parmi les anciennes subventionnées, nous avons le CRO Lyon Boules à hauteur de 20 000 euros, le Football Club Croix-Roussien à hauteur de 19 000 euros, Lyon Croix-Rousse Football à hauteur de 17 000 euros, Lyon PESD à hauteur de 31 500 euros, Lyon Savate à hauteur de 2 000 euros et Lyon Bike Polo à hauteur de 1 500 euros. Pour les nouveaux entrants, à l'échelle de la ville il y en avait une vingtaine, et c'est un plaisir car cela veut dire que sur l'arrondissement nous en avons tout de même 4. Nous comptons donc Lyon Haidong Gumdo, qui est du sabre coréen, à hauteur de 500 euros ; les arts martiaux du 4^e, qui sont du karaté, à hauteur de 1 000 euros ; Les Lyonnasses, club de football féminin, à hauteur de 1 000 euros ; et enfin, l'Haltéro Club Lyonnais, haltérophilie à hauteur de 1 500 euros. Plusieurs critères rentrent en compte dans ces attributions de financements, et la Ville veille à ce qu'il y

ait des contreparties qui sont attendues pour l'attribution de ces subventions, notamment la féminisation de l'activité, la mixité dans les sections aussi bien dans les bureaux que dans les conseils d'administration, la prévention et la lutte contre toutes les formes de violence et discrimination, l'écoresponsabilité dans la mise en œuvre des compétitions et manifestations, de santé la présence de sections handisport et de sports adaptés, la promotion du lien intergénérationnel et l'inclusion sociale des publics éloignés. Sur le 4^e, nous avons procédé à une réunion d'information en amont pour prévenir les clubs de tous ces changements de critères, qui ont été bien acceptés, dans la globalité, et récemment, nous avons organisé une réunion à la suite des premiers arbitrages des subventions. Tous les clubs du 4^e étaient satisfaits de ces arbitrages, donc aucun souci pour cette année et c'est tant mieux. J'en ai fini donc nous pouvons voter cette délibération, sauf s'il y a des questions ou des remarques.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 4-23-5094-375: Rapporteur Alexandre CHEVALIER

Objet : Attribution d'une subvention de 23 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 15^e édition de « Lyon Urban Trail » du 25 au 26 mars 2023 - Approbation d'une convention mixte

Cette année, nous allons fêter la 15^e édition qui va se dérouler les 25 et 26 mars 2023. Lyon Urban Trail est un évènement qui met en avant et utilise la topographie et l'architecture atypique de Lyon avec ses deux collines. L'objectif est de monter et de descendre sur des parcours allant de 8 à 14, 24 ou 37 kilomètres, et plus vous courez, plus vous payez cher, ce qui est la particularité de cette course. La subvention a été renouvelée. Une subvention de 25 000 euros en 2022, qui est proposée à 23 000 euros pour 2023.

REMI ZINCK :

J'avais noté une demande d'intervention de la part de Mme GUITARD.

ALINE GUITARD :

C'est exact Monsieur le Maire. Je vais rebondir sur les propos de M. CHEVALIER. La course comme la marche parmi tous les sports est l'un des plus accessibles à toutes les catégories de gens, que l'on soit très sportif ou que l'on ait redécouvert les efforts

physiques à la faveur du confinement. Que l'on soit riche ou pauvre, courir et marcher sont des activités dans lesquelles il est simple de s'engager seul ou au sein d'un club. Elles ne nécessitent pas d'équipement public spécifique, le matériel nécessaire est limité, même s'il est essentiel d'avoir des chaussures adaptées *a minima*. Dans ce cadre, les courses en ville comme le Lyon Urban Trail, ou même l'Ultra Run qui a été subventionné en 2022, sont de belles incitations à découvrir un sport en étant spectateur d'abord, pour mieux se lancer dans la pratique par la suite. C'est un axe important mis en avant par l'association qui porte l'évènement, c'est pourquoi je soutiens tout à fait la proposition de subvention.

Je note également avec intérêt l'incitation portée par la Ville envers cette association, comme avec toutes les autres que nous subventionnons, de travailler à un évènement écoresponsable selon un certain nombre de critères. Je souhaiterais simplement, au-delà de cet évènement précis, soulever la question des tarifs des courses en ville. Les structures portant des évènements d'ampleur comme le Lyon Urban Trail engagent des frais importants d'organisation et de préparation qui peuvent justifier certains frais d'inscription. Ceux-ci s'accompagnent quand même du soutien financier de la collectivité, qui met en plus à disposition une vaste partie de l'espace public, ne l'oublions pas. Mais en contrepartie, la collectivité pourrait peut-être attendre des structures organisatrices une réflexion sur la mise en place de tarifs sociaux, car si l'on se place du point de vue d'une personne qui souhaiterait participer régulièrement à ce type de course, à Lyon ou ailleurs, l'addition des coûts d'hébergement, de déplacements et frais d'inscription peut s'avérer être un vrai frein à la pratique pour nos concitoyens les plus fragiles socialement. C'est d'ailleurs dans cet esprit que Re Lyon Nous, l'évènement sportif de découverte des pratiques urbaines organisé par la Ville de Lyon, est lui, entièrement gratuit.

REMI ZINCK :

Merci Madame GUITARD. Si personne d'autre ne veut s'exprimer, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 4-23-5116-374 : Rapporteur Marie- Agnès CABOT

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 5 173 765 euros – Exercice 2023 – Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres

Merci Monsieur le Maire, et à mon tour de vous présenter mes vœux les plus chaleureux et bienveillants pour cette année 2023. Ce projet de délibération traite des subventions de fonctionnement pour les établissements d'accueil des jeunes

enfants. Le vote du budget primitif pour 2023 aura lieu en mars, et il ne faut pas que tous les petits Lyonnais pâtissent de ce calendrier d'adulte. Ainsi, pour ne pas mettre en difficulté financière nos partenaires associatifs, à savoir les établissements d'accueil de jeunes enfants, la Ville de Lyon propose à travers cette délibération, des avances de subventions dès que nous l'aurons votée favorablement. Ils se verront allouer 30 % de leurs subventions 2022 pour leur permettre de conserver un niveau de trésorerie suffisant jusqu'au vote du budget, au printemps. Pour notre arrondissement, nos 8 établissements d'accueil de jeunes enfants recevront donc un montant avancé global de 392 604 euros. Je vous remercie au nom de tous nos gones de voter favorablement.

REMI ZINCK :

Madame PELLET, Je vous en prie.

ANNE PELLET :

Pour bien comprendre, vous faites donc une avance pour la trésorerie, mais la somme va évoluer ou pas ? Car si je regarde juste les sommes que vous mettez en comparaison avec l'année dernière, on a des baisses de près de 14 % pour le centre social Pernon et on atteint même 25 % de baisse pour la MEJ. Étant donné qu'il est compliqué aujourd'hui de tenir le coup pour beaucoup de gens, avec des frais et des augmentations pour l'entretien, le chauffage et les salaires, comment vont-ils tenir niveau trésorerie ?

MARIE-AGNES CABOT :

Je reviens sur ce que je disais, le centre social Pernon et la MEJ ne sont pas concernés par cette délibération, vu qu'il s'agit des établissements d'accueil de jeunes enfants. Vous avez l'association Saint Bernard, les Enfants de la Colline, etc. Autrement, pour répondre concernant les établissements d'accueil de jeunes enfants, tout a été programmé sous les subventions 2022 et nous allons attendre leur demande de subvention pour 2023. Ce sera ajusté à ce moment-là. Il y aura donc un calcul de fait pour leurs subventions globales. Est-ce que c'est clair ?

ANNE PELLET :

Quand est-ce que ce sera ajusté ?

MARIE-AGNES CABOT :

Je pense pour après le vote du budget 2023, à savoir au mois de mars me semble-t-il.

REMI ZINCK :

Merci pour cette réponse. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 4-23-5157-369 : Rapporteur Marie- Agnès CABOT

Objet : Approbation du premier plan d'actions de la Ville de Lyon dans le cadre de la charte des Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens

Je passe au domaine de la santé concernant les perturbateurs endocriniens que l'on retrouve partout et surtout dans toute la sphère de la parentalité, ce qui tombe bien vu que j'ai également la délégation « Petite Enfance ». Mais pas seulement, et c'est surtout dans ces fameux mille premiers jours que tout se joue. Je vais juste faire un petit aparté, je me souviens d'un célèbre livre de 1970, qui disait que tout se joue avant 6 ans, où l'on parlait surtout du développement psychologique de l'enfant. Période où le plastique commençait à peine dans les jouets, vaisselles ou autres matériels de puériculture. Depuis tout s'est déchainé et le plastique et ses dérivés ont envahi notre quotidien et surtout la sphère de la petite enfance. C'était facile, ça se lavait bien et ne cassait pas. C'est notamment là que se logent les perturbateurs endocriniens, je ne vous apprend rien. Il y en a également dans tous les produits d'hygiène, dans l'alimentation, potentialisé dans l'addition plastique micro-onde. Je m'arrête là mais vous aurez compris que notre municipalité s'était engagée, dès septembre 2021, dans la lutte contre ces perturbateurs endocriniens, notamment en adhérant à la Charte Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens, portée par le réseau Environnement Santé. Elle a formalisé un premier plan d'actions que nous allons donc voter aujourd'hui, avec le SPASER qui est pour les achats responsables. Ensuite, elle va engager des actions pour réduire au mieux l'exposition des publics les plus vulnérables et repenser également la maintenance et l'entretien des bâtiments recevant ces mêmes publics. Enfin, pour terminer ce premier plan, une action importante a été engagée pour l'information et l'éducation des agents municipaux et du public. L'ADEME nous accompagnera également dans tous ces projets relatifs aux crèches par le biais de subventions. Et deux jours après la signature de notre nouveau Contrat Local de Santé, reposant sur ces enthousiasmantes notions d'une seule santé, je sais que vous allez tous voter favorablement cette délibération. Je vous en remercie.

REMI ZINCK :

Avant le vote, j'ai une demande d'intervention de Mme BONVALLET.

LYDIE BONVALLET :

Merci Monsieur le Maire, tous mes vœux à tous. Oui, nous allons bien entendu voter pour cette délibération et je profite que dans le rapport soit mentionnée l'augmentation de la part de l'alimentation bio et locale dans les crèches et les restaurations scolaires pour vous demander, si possible, un point sur les choix des familles pour les nouveaux menus depuis la rentrée scolaire. C'était la première question. Ensuite, dans ce rapport, si vous avez la répartition des nouveaux menus, il y avait eu une information courant décembre, donc si vous avez de nouvelles informations. Ensuite, dans ce rapport, il est aussi mentionné le remplacement de la vaisselle dans les crèches par des contenants à verre trempé et en inox, c'est aussi l'occasion de vous demander un point sur l'utilisation des poches de cuisson en cuisine centrale. Sont-elles toujours utilisées ? Car je m'étonne de ne plus en entendre parler depuis votre élection. Vous l'aurez compris, la qualité de la restauration scolaire me tient à cœur, en effet, pendant plusieurs années j'ai fait partie du collectif des parents d'élèves pour des cantines alliant zéro gaspillage et zéro plastique, collectif créé en 2018, à la Croix-Rousse, et qui avait été rejoint par 12 écoles dans différents arrondissements de Lyon.

L'une des priorités des parents d'élèves était l'urgence à stopper l'utilisation des contenants en plastique pour chauffer ou réchauffer les plats. La chaleur accélérant la migration vers les aliments de substances chimiques contaminantes. Toute année gagnée aurait permis à des milliers de petits Lyonnais d'échapper à l'exposition de substances nocives libérées lors de la cuisson. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, même si les perturbateurs endocriniens sont bien évidemment néfastes pour tous, dans le champ de la toxicologie ils ont la particularité de ne pas répondre au principe « la dose fait le poison », mais à celui-ci : « c'est la période d'exposition qui fait le poison. » L'âge d'exposition, la période de la maternité et de la petite enfance sont des périodes très sensibles, donc si les poches de cuisson sont toujours utilisées en cuisine centrale, les enfants continuent donc à ingérer des perturbateurs et autres substances chimiques qui nuisent à leur santé.

À l'époque, nous avons été entendus par l'ancienne majorité qui avait initié des changements à la fois sur le gaspillage alimentaire et sur le remplacement des barquettes en plastique. En 2009, des tests avaient été lancés, ainsi qu'une évaluation pour évoluer vers l'usage du conditionnement réutilisable et surtout inerte. Je suis surprise que vous n'ayez pas pris le sujet en parallèle et avec autant de volonté que pour l'amélioration de la qualité des menus scolaires. Vous conviendrez que les aliments servis aux enfants peuvent être les meilleurs possibles, s'ils sont toujours cuisinés dans des poches de cuisson en plastique, les aliments chauds bio et ou locaux contiennent toujours des perturbateurs ingérés par les enfants. À la lecture du rapport, et sauf erreur de ma part – et je souhaite vivement que ce soit une erreur –, vous semblez simplement viser le respect des délais de la réglementation, dont la loi EGalim qui bannit, en janvier 2025, les contenants alimentaires en plastique de la restauration collective. En effet, il est noté que vous attendez un rapport d'une étude de faisabilité qui doit être publié dans un an. Celui-ci pour permettre d'établir les modalités et le calendrier de passage à des contenants inertes. Il est également précisé que les scénarios sur les perspectives d'évolution

seraient rendus fin 2024, à peu près à temps pour respecter la loi et ses aménagements.

Au final, la Ville de Lyon va de nouveau coller au calendrier de la loi, alors que les parents d'élèves ne doutaient vraiment pas un instant que la nouvelle majorité, consciente de la gravité sanitaire, allait adopter l'objectif du collectif qui était d'accélérer et de devancer la réglementation. Pour avoir assisté à de nombreux partages d'expériences de nos municipalités, et comme cela nous avait été évoqué par la Ville en 2019, j'ai bien conscience que le passage à une restauration scolaire utilisant des conditionnements inertes est un projet qui demande un investissement financier et humain, mais la protection de la santé de nos enfants beaucoup plus impactés par les perturbateurs, méritent des décisions beaucoup plus rapides. Je vous remercie.

LAURA ARNOD :

Vu que cela concerne non pas la petite enfance, mais plutôt la moyenne enfance, je vais répondre. Sur les menus, je n'ai pas d'éléments factuels donc je vous les apporterai au prochain conseil. Je sais qu'il y a eu une augmentation de la demande sur les menus dits mixtes, c'est-à-dire où les familles peuvent choisir, d'une journée à une autre, si l'enfant va manger végétarien ou un menu avec de la viande ou du poisson. Il y a donc eu cette augmentation-là au niveau des familles, mais je n'ai pas les chiffres exacts.

Au niveau de la cuisson des aliments en cuisine centrale, ils ne sont pas cuits dans du plastique, mais dans des matériaux en inox de restauration professionnelle. J'ai eu l'occasion de visiter la cuisine. Ensuite, une fois que les menus sont composés, il y a une liaison froide, c'est à dire que les menus sont cuisinés au niveau de la cuisine centrale et sont ensuite livrés dans tous les points de restauration des écoles. Toutes les écoles ne disposent pas forcément d'un point de restauration mais quasiment et là, effectivement, à la fin de l'ancienne mandature, il y avait eu un changement des bacs en plastique pour des bacs en fibre naturelle biodégradable. La seule chose qui est encore en plastique, c'est le cerclage. Donc en fait, l'aliment n'est plus en contact (même si ce n'est pas entièrement satisfaisant) au moment de la réchauffe avec le cerclage, puisque les bacs ne sont pas remplis à ras bord. Effectivement, le passage en bac restauration, c'est à dire inox, est à l'étude. Il s'agit en effet d'un changement important puisque les bacs en inox ont un poids important donc il faut déjà transformer les équipements de la cuisine centrale. Je rappelle que ce sont autour de 30 000 menus qui sont cuisinés et livrés chaque jour, donc ce sont à chaque fois de gros volumes. Lorsque l'on fait des modifications, ce sont de gros investissements et des aménagements conséquents, mais c'est tout à fait faisable et pas impossible. C'est à l'étude car il y a la question des équipements, la question du transport qui serait à revoir, et bien sûr, la question de la manutention par les équipes à la fois en cuisine et surtout dans les écoles, puisque c'est beaucoup plus lourd de porter des bacs inox avec tous les troubles musculosquelettiques induits, donc il faut faire un plan d'actions. C'est pour cela que cette étude a été commanditée et arrivera à terme dans les délais que vous avez

mentionnés. En tout cas, en termes de perturbateurs endocriniens – puisque c'était ça le souci initial –, aujourd'hui, l'aliment n'est plus en contact direct avec le plastique.

LYDIE BONVALLET :

Si pour les barquettes, et s'il n'y a plus du tout de poche de cuisson utilisée en cuisine centrale, c'est une très bonne nouvelle.

LAURA ARNOD :

J'irai voir la confirmation mais je ne vois pas pourquoi il y aurait encore des bacs plastique.

LYDIE BONVALLET :

Je crois que c'était lié, de mémoire, à la liaison froide justement. Il y avait des cuissons qui étaient faites 24 h ou 48 h avant et c'était fait dans des poches de cuisson. C'était un vrai souci, donc si ça a été modifié, je ne sais pas à quel moment, c'est une bonne chose.

LAURA ARNOD :

Il y a eu un nouveau marché restauration l'année dernière, donc le cahier des charges a été travaillé longuement par l'adjoint, Gautier CHAPUIS, en centrale, en lien avec les services et donc ce genre de point est traité.

LYDIE BONVALLET :

J'avais regardé et je n'avais pas vu ce point-là et s'il avait été modifié, c'était vraiment un point clé. Le sujet de la réchauffe des barquettes était bien compliqué.

LAURA ARNOD :

Je vais quand même vérifier par acquis de conscience.

LYDIE BONVALLET :

Ce serait bien. Et pour la modification, c'est bien que vous vous y mettiez, mais plus tôt aurait été mieux. Merci.

REMI ZINCK :

Merci Madame BONVALLET de votre question. Vous voyez en deux ans, nous faisons quand même pas mal de choses, et en aucun cas il n'y a lieu de faire un procès d'intention sur notre bonne volonté de faire.

Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous passe la parole, Monsieur ARRONDEAU.

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 4-23-5120-373 : Rapporteur Mathieu ARRONDEAU

Objet : Déploiement de la marque Ici.C.Local dans les marchés de plein vent, pour valoriser les produits alimentaires locaux et/ou issus de circuits courts.

Merci Monsieur le Maire. Nous allons rester sur le thème de l'alimentation avec ce rapport qui prévoit le déploiement de la marque Ici.C.Local dans les marchés de plein vent, pour valoriser les produits alimentaires locaux et/ou issus de circuits courts. Mes chers collègues, s'alimenter plus sainement et faciliter l'accès à des produits de qualité, issus de l'agriculture locale et biologique, font partie de nos priorités. Et vous le savez, les marchés forains de la ville, et particulièrement dans notre arrondissement, participent pleinement à la transition alimentaire que nous entendons favoriser.

La Ville de Lyon souhaite valoriser et renforcer leur place (celle des marchés alimentaires) dans l'approvisionnement des habitants. C'est en ce sens qu'elle a inscrit dans le nouveau règlement général des marchés un article dédié à l'étiquetage des produits, garantissant que la Ville mettra à disposition des commerçants volontaires un système d'étiquettes permettant de distinguer et mettre en avant les productions locales, au regard des objectifs du plan de mandat, en termes d'économie et d'alimentation durable et en réponse aux résultats des groupes de travail conduits dans les arrondissements avec les habitants, y compris le nôtre, exprimant le besoin des consommateurs d'améliorer la lisibilité et la transparence des produits vendus. Il est proposé que la Ville de Lyon déploie la marque Ici.C.Local, dans ses marchés de plein vent dès cette année, en partenariat avec l'INRAE. La marque Ici.C.Local, qui a été créée en 2008, est une démarche participative de valorisation des produits locaux et de circuits courts. C'est une marque collective d'usage gratuit, qui a pour objectif d'informer les consommateurs sur l'origine des produits dans les marchés de forains de plein vent ; de faciliter les coopérations entre professionnels des circuits courts alimentaires tels que les agriculteurs, artisans, commerçants, consommateurs et collectivités ; de permettre aux acteurs locaux de définir les critères « local » et « durable » en fonction des spécificités de leur territoire, de ce qu'ils souhaitent valoriser ou encourager ; et

donner une opportunité aux consommateurs de participer à la transition du système alimentaire de son territoire.

La marque Ici.C.Local se traduit en un système d'étiquettes de couleur, mises à la disposition des commerçants volontaires, qui permet aux consommateurs d'avoir une meilleure information sur la provenance des produits, en plus des mentions légales obligatoires. Les critères dits de durabilité traduits par ces étiquettes sont discutés et adoptés par un comité de suivi composé de la collectivité, de consommateurs et de commerçants désireux de s'investir dans la dynamisation des marchés de plein vent et la transition alimentaire du territoire. Pour mettre en place la démarche, la Ville de Lyon constituera un comité dédié au suivi, auquel seront associés les partenaires associatifs de l'alimentation, les commerçants des marchés et leurs représentants, ainsi que les consommateurs.

Durant le premier semestre 2023, une phase expérimentale permettra de tester la démarche dans 5 marchés de la ville, dont le marché de la petite place de la Croix-Rousse, qui se tient tous les jours sauf le lundi. Cette phase expérimentale permettra aussi de tester la démarche, de la faire connaître, et le déploiement sur tous les marchés de la ville interviendra au cours du second semestre. Je vous remercie chers collègues de voter favorablement cette délibération.

REMI ZINCK :

Madame BONVALLET, c'est à vous.

LYDIE BONVALLET :

Merci. Très belle initiative, ravie que Lyon la rejoigne. Juste une question sur la création du comité de suivi dont vous parliez. Quelle sera la place de l'opposition dans ce comité ?

MATTHIEU ARRONDEAU :

Je n'ai pas la réponse, je poserai donc la question à Camille AUGÉY qui est adjointe en Mairie Centrale.

ANNE PELLET :

Ce genre d'initiative est intéressante. Je les ai souvent pratiquées et connues avec la Région qui n'a pas que des défauts. Je voulais avoir plus d'informations sur la manière dont vous avez déjà travaillé, avec notamment les forains qui sont les premiers concernés puisqu'il faut garantir, d'abord, leur participation et la manière dont on est certains que l'affichette est justifiée. Où en sont donc les concertations, puisque j'ai bien compris qu'il y avait un marché test pour la Croix-Rousse sur la petite place, et quand est-ce que ce sera vraiment en place ?

MATTHIEU ARRONDEAU :

Pour vous répondre, Madame PELLET, nous annonçons la mise en place, le déploiement de ce dispositif effectivement, qui est très présent dans le sud de la France dans pas mal de marchés, notamment dans le Var et l'Ardèche. Une première réunion aura lieu le 19 janvier avec les associations et les syndicats des forains pour justement discuter de la mise en place de ce dispositif. Par la suite, d'autres réunions vont se tenir et les agents de la Ville comme les placiers, les instructeurs de marchés vont venir à la rencontre des commerçants, sur les 5 marchés désignés, pour pouvoir travailler sur la mise en place concrète sur les étals. Pour l'instant, on annonce le déploiement mais le travail commence aujourd'hui.

ANNE PELLET :

Excusez-moi, mais si je comprends bien, nous votons pour une annonce qui n'est pas encore figée ?

MATTHIEU ARRONDEAU :

Nous annonçons un budget qui va être consacré de 13 000 euros. Je n'en ai pas parlé mais cela a été dit en commission. 13 000 euros pour l'achat des étiquettes et la communication. Donc effectivement, nous annonçons que nous souhaitons mettre tout cela en place, et je ne vois pas ce qui vous choque Madame PELLET.

ANNE PELLET :

J'aime bien voter pour des choses avec des éléments beaucoup plus précis et là nous sommes encore dans l'attente.

MATTHIEU ARRONDEAU :

On commence une phase d'expérimentation, donc c'est aussi annoncer que nous souhaitons valoriser les circuits courts et la production locale.

ANNE PELLET :

Les intentions c'est une chose, mais après la concrétisation en est une autre.

MATTHIEU ARRONDEAU :

Je vous tiendrai informée.

ANNE PELLET :

Merci.

REMI ZINCK :

S'il n'y a plus de demande de parole, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à la majorité - Abstention d'Anne PELLET

Délibération 4-23-5126-372 : Rapporteur Aline GUITARD

Objet : Aide à l'écorénovation du parc social à caractère patrimonial ou ancien – Lancement de l'opération n° 60SEECOS « Aide à l'éco-rénovation du parc social de logements construits avant 1948 » et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00016 – Approbation et autorisation de signature de la convention type d'attribution de subvention

Rapport retiré

Délibération 4-23-5177-366 : Rapporteur Mathieu ARRONDEAU

Objet : Renouvellement de la convention d'occupation précaire et révocable accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association « La société des Meilleurs Ouvriers de France du Rhône » autorisant la mise à disposition de locaux sis 18 rue de Belfort - EI 04188

Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne le renouvellement de la convention d'occupation précaire accordée par la Ville de Lyon, au profit de l'association « La société des Meilleurs Ouvriers de France du Rhône », pour la mise à disposition de locaux qui sont situés en rez-de-chaussée, au 18 rue de Belfort. L'association « La société des Meilleurs Ouvriers de France » occupe ce local de 207 m² pour mener à bien ses missions de valorisation des métiers manuels et de transmission du goût de l'excellence aux plus jeunes. La convention d'occupation est arrivée à échéance au 31 décembre 2022. Tout au long de l'année 2022, l'association des MOF, accompagnée par la Ville et l'Arrondissement, a travaillé sur un programme d'actions visant à valoriser les métiers et savoir-faire sur notre quartier. Il est ainsi prévu d'organiser des événements ouverts sur le quartier et aux habitants, de mettre en place des ateliers de découverte des métiers destinés en particulier aux enfants, et de mettre à disposition une partie du local pour des jeunes meilleurs apprentis de France, les MAF, et des artisans d'art locaux, dans le cadre de résidences temporaires que nous comptons mettre en place dès cette année avec l'association et les services de la Ville. J'ajoute aussi que l'association des MOF a également participé à l'opération « Ensemble en décembre », a accueilli des enfants pour un petit atelier photos et un petit goûter en lien avec le Conseil de quartier-est.

Première preuve d'une ouverture certaine sur le quartier. Compte tenu des objectifs affichés par l'association, la Ville est favorable au renouvellement de la convention pour l'année 2023 selon les mêmes modalités financières que la précédente, à savoir une valeur locative annuelle du bien estimée à 30 866 euros, une exonération partielle accordée par la Ville de Lyon à hauteur de 25 866 euros, soit une redevance annuelle s'élevant à 5 000 euros. Je vous remercie chers collègues de voter favorablement cette délibération.

REMI ZINCK :

Merci Monsieur ARRONDEAU. S'il n'y a pas de demande de parole, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 4-23-5128-371 : Rapporteur Loïc RIGAUD

Objet : Lancement de l'opération n° 60BUPA22 « Budget participatif 2022 - Enveloppe globale » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00020

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe déléguée à la démocratie locale, Chloé VIDAL, chers collègues, 10 mois après avoir lancé le premier budget participatif de la Ville de Lyon, je vous propose d'adopter, en cette rentrée 2023, les projets retenus à l'issue du vote et d'inscrire les crédits de paiements nécessaires à leur réalisation au budget de la Ville. Sur les 217 projets soumis au vote des Lyonnaises et des Lyonnais, 110 projets ont été retenus pour cette première édition, dont 9 sur le 4^e arrondissement. Cette première édition expérimentale est prometteuse. Du 7 novembre au 4 décembre se sont près de 42 000 votes qui ont été enregistrés sur la plateforme Oyé!

Au total, cela représente plus de 6 000 personnes qui se sont connectées pour voter pour leur projet favori. 10 évènements ont été organisés en mairies d'arrondissements, plus de 100 heures de permanence, 9 expositions des projets éligibles ont été organisées par les mairies d'arrondissements et les porteurs de projets pour accompagner le public durant cette phase de vote. Toutes celles et tous ceux qui résident, travaillent ou étudient à Lyon, sans condition d'âge ni de nationalité, pouvaient faire leur choix parmi ces 217 projets, tous éligibles au budget participatif de la Ville. Lors de la première phase, ce sont 1 425 idées qui ont été déposées par les habitants et habitantes sur la plateforme Oyé!

110 projets ont donc finalement été retenus répartis sur l'ensemble des 9 arrondissements. Si parmi les projets retenus, on note une représentation

équilibrée des différentes thématiques proposées, un thème obtient malgré tout le plus de suffrages, celui du cadre de vie avec 18 % des votes. Il est suivi de près par éducation, enfance et jeunesse avec 15 %, à égalité avec environnement et nature en ville, ainsi que culture et patrimoine. Viennent ensuite sports et loisirs avec 14 %, vie de quartier et animation avec 13 %, et santé et solidarité.

La végétalisation de la place Bellecour a été plébiscitée par les votants. Il s'agit du projet qui a recueilli le plus de votes, toutes thématiques et tous arrondissements confondus. Un résultat qui conforte notre majorité dans sa politique menée depuis 2020 pour redonner toute sa place à la nature en ville, alors que Lyon est de plus en plus souvent confrontée à des épisodes de fortes chaleurs. Située dans le 2^e arrondissement, la place Bellecour est la place centrale de la ville, chère à toutes les Lyonnaises et tous les Lyonnais. Une première phase de végétalisation est donc prévue pour un montant de 1 500 000 euros. Le budget alloué à cette première édition du budget participatif représente un montant conséquent, un des plus importants en France, 12,5 millions d'euros confiés aux habitantes et habitants pour transformer la ville.

Dans le 4^e arrondissement, ce sont 9 projets qui seront réalisés dans les deux prochaines années par les services de la Ville de Lyon. Une mare écologique dans le jardin de l'internat Favre, la végétalisation des cours de l'école Jean de la Fontaine, de l'école Commandant Arnaud et la crèche Popy, du street art sur la montée des Esses, une grande fresque sur le mur du cimetière de la Croix-Rousse, la végétalisation de l'aire de jeux pour enfants de la rue Pernon et de la dalle Artaud. Et enfin, réinventer le TACO, le Terrain d'Activités du Chariot d'Or.

Je tiens à saluer la belle mobilisation des Croix-Roussiennes et des Croix-Roussiens sur les différentes phases du budget participatif, qui vont permettre d'embellir et de proposer de nouveaux services d'ici deux ans sur notre arrondissement. Un remerciement aussi aux associations, écoles, crèches et Conseils de quartier du territoire qui ont joué le jeu et se sont impliqués pour proposer des projets en phase avec les besoins des habitantes et des habitants.

Un second budget participatif sera organisé d'ici la fin du mandat. Il mobilisera également 12,5 millions d'euros. Avec les concertations qui seront organisées sur les grands projets de la PPI, c'est 5% du budget d'investissement de la Ville de Lyon qui sera entre les mains des Lyonnaises et des Lyonnais pour la durée du mandat, soit 50 millions d'euros. C'est un travail conséquent qui s'inscrit dans une volonté de faire de la politique autrement, en donnant une place centrale aux habitants et usagers de la ville. L'enjeu est de construire la cité, de fabriquer la ville autrement avec les principaux concernés, en les consultant bien sûr, mais aussi – c'est cela la nouveauté –, en les laissant proposer et décider des projets et de l'engagement des crédits de la Ville. La défiance démocratique dans notre société n'est pas un fait nouveau mais elle s'est renforcée ces dernières années, avec l'entrée dans l'ère du numérique et l'augmentation de la circulation de l'information. Une fracture très présente entre des responsables politiques et des citoyens méfiants vis-à-vis de la chose publique. Les exemples sont nombreux et les crises successives rencontrées lors du premier quinquennat d'Emmanuel MACRON en sont des exemples criants.

La mobilisation des gilets jaunes, les marches pour le climat, les manifestations contre les violences policières dans les quartiers populaires et la défiance à l'encontre des pouvoirs publics sur la stratégie de lutte contre le Covid 19. À chaque fois, le point commun est le sentiment d'absence de co-construction de l'action publique comme les décisions prises d'en haut et imposées aux citoyennes et citoyens. Pierre DARDOT et Christian LAVAL, dans un ouvrage publié en 2014, proposent de transformer notre action publique en créant la société des communs comme un nouveau contrat social et démocratique, reposant sur le partage du pouvoir et de la gouvernance à tous les niveaux de la société, avec des citoyens usagers, principaux concernés par l'action publique. Un pas a été fait aujourd'hui dans la construction de cette société, en laissant le soin aux Lyonnaises et Lyonnais de décider de l'attribution de 12,5 millions d'euros du budget d'investissement de la Ville. À ce titre, on peut également saluer la création récente d'Eau publique du Grand Lyon, une régie publique de l'eau par la Métropole de Lyon, qui inclut au sein de son conseil d'administration, des représentants des usagers et des usagères. Enfin, Lyon se met à la co-construction avec ses habitantes et habitants au-delà des déclarations d'intention dont vous parliez tout à l'heure. Cette dynamique est portée avec force par Chloé VIDAL ici présente, adjointe au Maire de Lyon, que je remercie, et par les 9 adjoints d'arrondissements délégués à la démocratie locale. Enfin, au niveau technique, un véritable service a été créé en Mairie Centrale, avec des moyens conséquents pour porter de véritables démarches de concertation. Sur le 4^e arrondissement, nous avons également la chance d'avoir Achille AUDOUARD, collaborateur de cabinet qui coanime avec les élu-es de l'arrondissement et moi-même les concertations et les instances locales de participation. C'est pourquoi je vous propose, chers collègues, d'adopter ce rapport ce soir.

REMI ZINCK :

Merci. J'avais une intervention de Madame BONVALLET.

LYDIE BONVALLET :

Merci, bonsoir et ravie de vous rencontrer . Nous allons voter pour cette délibération mais avec des réserves, non pas pour le 4^e spécifiquement, mais pour l'ensemble du processus et sa conclusion. Vote pour ce soir et dès demain pour le principe d'un budget participatif qui permet aux citoyens non élus, d'améliorer leur cadre de vie en participant à la conception et répartition des finances publiques. Cet outil démocratique est aussi intéressant dès lors qu'il rend accessible à la compréhension les enjeux qui se posent à la société et aux politiques. En s'interrogeant sur les choix collectifs d'investissement de leur ville, nous pouvons espérer que les habitants trouveront la voie de la participation citoyenne et peut-être celle des urnes. Vote avec réserve néanmoins et cela tient en deux interrogations :

- Pourquoi ponctionner le budget participatif pour réaliser ce qui était dans votre programme électoral ?

- Comment avez-vous encouragé la contribution de celles et ceux qui n'ont pas l'habitude de participer à la vie citoyenne ?

Je débute par ce dernier point. Le dispositif du budget participatif existe depuis plus de 20 ans en Europe. L'une des premières limites bien connues de l'exercice est le manque de diversité chez les contributeurs, la sous-représentation des personnes éloignées à la participation à la vie citoyenne. Il est vrai que cela demande beaucoup d'efforts pour que l'ensemble de la population soit représenté de manière équitable. Notre question, si vous pouvez y répondre ce soir, concerne l'ouverture vers les publics les moins aguerris à l'exercice. Les dispositifs ont-ils été mis en place dans cet objectif ?

Un exemple parmi tant d'autres, est-ce que les mairies d'arrondissements ont organisé des accompagnements auprès de ces publics-là, auprès des centres sociaux ou d'associations locataires de quartiers plus défavorisés ou pourquoi pas dans des MJC ? Sans ce dispositif d'accompagnement, le travers est de favoriser la participation du réseau habituel d'une mairie. Réseau qui a déjà d'autres instances pour porter ces projets et sa voix auprès des élu-es. C'est ainsi qu'à chaque mandat, malgré tout, des projets citoyens sont réalisés. Or, l'un des nombreux intérêts du dispositif du budget participatif est, à mon sens, de ramener vers les institutions de proximité les habitants qui en sont les plus éloignés, et renforcer la confiance ou créer une confiance mutuelle. Certes, cela rend le processus plus long, cet inconvénient est également depuis longtemps identifié, mais il me semble essentiel pour favoriser réellement une démocratie de proximité qui inclurait le plus grand nombre.

Par ailleurs, le vote étant bouclé, il nous semble nécessaire d'analyser à l'échelle de la Ville s'il n'y a pas de déséquilibres entre quartiers, ou encore, si des projets ont été portés par des personnes peu représentatives de la majorité des habitants.

Un point spécifique : il était annoncé que les bibliothèques disposaient d'un espace d'accueil numérique avec du personnel formé au budget participatif, démarche utile pour lutter contre la fracture numérique. Seriez-vous en mesure de nous dire combien de personnes ont été reçues, dans quelles bibliothèques et si ce dispositif a conduit au dépôt de projet ?

Le second point : l'esprit du budget participatif est donc d'être à l'écoute des habitants afin d'orienter une part des investissements d'une municipalité, et je pense qu'il fonctionne si, comme premièrement évoqué, il amène à faire participer des personnes habituellement éloignées de la vie citoyenne, et deuxièmement, s'il fait émerger des projets autres que ceux déjà prévus par les élu-es en place. Votre programme a été validé par votre élection, or nous trouvons parmi les projets retenus de nombreuses végétalisations de cours d'écoles par exemple. Très bien, les cours d'écoles doivent être végétalisés et au plus vite, mais nous trouvons cavalier de puiser dans le budget citoyen pour réaliser ce qui devrait être dans la PPI, puisqu'il s'agit de vos promesses de campagne. Ainsi, ces projets qui concernent des bâtiments municipaux (l'exemple que j'ai pris), aspirent le budget citoyen au détriment d'autres idées émanant des habitants. Enfin, si on considère le budget participatif comme un outil de démocratie de proximité qui vise à retisser le lien de confiance entre les citoyens et les autorités, il faut avouer que la faible participation à 1 % de personnes appelées à participer montre malheureusement que nous en sommes bien loin. J'entends l'argument que c'est une première édition, mais je

rappelle à nouveau que cet outil existe depuis des décennies. Ces avantages et inconvénients sont bien connus. De nombreuses villes ont déjà des années d'expérience et auraient certainement accepté d'accompagner la Ville pour lui éviter les écueils qu'elles ont peut-être elles-mêmes rencontrés. Bien que nous soyons circonspects, voire déçus, nous voterons ce rapport pour remercier les services de la Ville pour leur implication et nos quelques concitoyennes et concitoyens qui se sont sincèrement engagés dans le processus. Je pense particulièrement à celles et ceux qui se sont mobilisés pour des projets qui changeront réellement la vie d'un quartier, et surtout, qui les ont pensés au service du plus grand nombre.

Pour finir, je formule le vœu que les prochaines éditions s'accompagnent d'un déploiement d'efforts, afin de les rendre accessibles aux habitantes et habitants les plus éloignés de la vie de la cité, pour que la démocratie de proximité soit aussi orientée vers les plus défavorisés. Je vous remercie.

ANNE PELLET :

Au message que vient de lancer Lydie BONVALLET, très complet, je souhaiterais attirer l'attention et soutenir sur des points qui me laissent aussi un peu dubitative, surtout sur le fonctionnement. En effet, quand vous parlez de la participation, certes c'est un début, mais elle reste très faible à l'échelle de la démographie de notre arrondissement. Si je prends le projet de la mare qui sera installée dans l'internat Favre, nous sommes sur un projet avec 300 personnes qui ont voté, ce qui ne représente même pas 1 % des habitants. On peut considérer que nous sommes encore loin d'une vision très participative dans le sens sympathique du terme, qui impliquerait les gens. Ce n'est qu'un début mais il est encore lent. De même que sur le mode de vote, comment contrôler que les gens qui votent sont bien des gens qui sont les premiers concernés ? D'abord, les habitants de Lyon et ceux qui y viennent régulièrement. Est-ce que l'adresse e-mail suffit à contrôler que ce ne soit pas des gens qui vont venir voter pour le plaisir depuis Dunkerque, Marseille ou ailleurs ? Je voulais donc m'en assurer car c'est tout de même avec les sous des Lyonnais tout ça. Ensuite, j'ai aussi relevé la végétalisation des cours d'écoles. C'est une demande évidemment, d'ailleurs vous n'étiez pas les seuls à la proposer pendant la campagne, et aujourd'hui elle est dans votre engagement de programme et les budgets, et donc là tout cela va se rajouter au budget déjà en cours ? Donc ce n'est pas très clair, c'est pour les faire encore plus beaux ou est-ce que l'on n'aurait pas pu mettre autre chose, dire que ces dossiers étaient déjà engagés et donc proposer d'autres dossiers participatifs ?

REMI ZINCK :

Plusieurs personnes présentes ce soir et qualifiées peuvent répondre.

CHLOE VIDAL :

Merci en tout cas pour vos retours. Je vais reprendre point par point mais en essayant de regrouper aussi. Le budget participatif a deux grands principes, c'est comme cela qu'il s'est construit et qu'il a été validé, à travers son règlement que vous

avez voté au Conseil Municipal du mois de janvier, puisque nous avons – je le rappelle –, créé ce règlement de manière tout à fait collective entre tous les groupes politiques puisque l'ensemble des groupes pouvaient y participer. Le premier principe est celui de la proximité, d'où le travail très rapproché avec les mairies d'arrondissements et l'investissement et l'implication, que je te tiens à nouveau à saluer, de la part de tous les arrondissements, et bien sûr du 4^e arrondissement qui a organisé des temps forts pour mettre en valeur les idées, pour faire en sorte que le vote se passe au mieux à toutes les étapes du processus. L'inclusion est un deuxième principe fondateur et fondamental qui est d'ailleurs inscrit dans l'esprit du budget participatif. Il existe aujourd'hui une Charte des budgets participatifs et donc c'est un souci premier pour nous et effectivement, nous avons bien mis en place – et c'est dommage que vous ne les ayez pas vus dans l'espace public –, des temps d'aller vers notamment, avec des stands qui se sont tenus auprès des écoles (on pourra témoigner au moins de ce qui s'est passé dans le 4^e arrondissement), et également des ateliers qui se sont tenus dans les arrondissements et qui permettaient souvent, c'est vrai, à des personnes qui étaient déjà peut-être un peu informées du dispositif, d'aller plus loin et jusqu'au dépôt d'idées. Comme vous l'avez évoqué, des espaces numériques dans les bibliothèques étaient là pour accueillir des personnes qui avaient besoin d'aide au numérique et notamment pour déposer leurs idées ou consulter et soutenir leurs idées. On pourra vous donner les chiffres puisque l'on va rentrer dans une période d'évaluation, aujourd'hui, du dispositif pour laquelle nous comptons aussi sur vous pour les retours et déterminer les pistes d'amélioration pour la deuxième édition. Ce sera essentiel car on sait très bien que pour cette première édition, nous y sommes allés modestement même si effectivement, l'enveloppe est conséquente. On a voulu donner sa chance au dispositif. On avait travaillé, au début, à partir d'un parangonnage entre toutes les expériences qui sont menées dans plus de 200 collectivités en France, donc on a assurément échangé avec d'autres villes en France, villes de tous bords, qui ont pu mettre en place des budgets participatifs. De ce point de vue-là, nous avons aussi été accompagnés par des personnes qui ont l'habitude de mettre en place ce type de dispositif. Je crois qu'effectivement, on peut juger honorable la participation. Nous sommes à 1 % en effet, la moyenne nationale est à 2 %. Je pourrai vous donner quelques chiffres que je n'ai pas là. La moyenne nationale est à 2 %, on monte à 5 % dans certaines villes mais il faut le revoir, on est sur 2 %. Je pense aussi qu'il est intéressant de voir la progression que l'on a pu voir dans chacune des villes et notamment à Paris, où l'on est passé pour la première édition de 40 000 participants à plus de 110 000 participants. Ce sont des choses qu'il faut avoir en tête pour dire que nous sommes dans une première édition, qu'il y ait aussi un temps nécessaire pour faire connaître le dispositif auprès de toutes les participantes et participants. Tout cela me semble assez normal et il me semble que nous n'avons pas à rougir de ce qui s'est passé, en revanche, nous aurons une attention toujours plus importante à proposer aux habitantes et aux habitants qui se tiennent éloignés des dispositifs de participation citoyenne, de participer. On y travaille déjà, on y avait déjà travaillé en mobilisant toutes les MJC et les centres sociaux. On avait commencé à travailler avec eux sur des dispositifs. On va aller plus loin pour la prochaine édition, c'est vraiment notre objectif, donc je vous rassure de ce point de vue-là, et on a eu une attention particulière aux projets qui sortaient dans les quartiers populaires, QPV ou plus élargis. On aura un budget participatif réussi lorsque nous aurons vu des projets émerger véritablement dans l'ensemble de ces quartiers.

Par ailleurs, vous évoquiez la question de la sécurité. Je disais que le principe était celui de l'inclusion et donc pour nous, il était indispensable de réduire le coût d'entrée dans le dispositif. Réduire le coût d'entrée dans le dispositif, c'était justement faciliter le dépôt d'idées et faciliter le vote. C'est la raison pour laquelle nous avons simplement demandé une adresse e-mail. C'est aussi la raison pour laquelle les conditions n'étaient pas restreintes. Comme je le disais, c'est toutes les habitantes, tous les habitants de la ville de Lyon, au sens de toutes les personnes qui pratiquent le territoire. Aujourd'hui, je pense qu'il faut considérer une ville comme étant faite de flux, traversée par des personnes qui viennent y travailler, y étudier et non plus seulement par des résidents. Tout cela fabrique la ville et il faut le considérer en tant que tel, et c'est la raison pour laquelle nous sommes partis sur le fait de ne pas avoir de conditions d'âge, de nationalité et surtout des habitantes ou des habitants.

La question de la sécurité avait d'ailleurs été examinée de près par un benchmark qui nous a permis de voir que l'on n'avait pas eu de détournements ou d'instrumentalisations dans d'autres villes qui auraient pu nous inquiéter plus que cela. Je pense que l'on n'a pas à s'inquiéter que le lobby du vélo de Dunkerque s'intéresse à ce que nous allions faire à Lyon. Je pense que ce n'était pas une inquiétude profonde.

ANNE PELLET :

Comment pouvez-vous le savoir ?

CHLOÉ VIDAL :

Nous avons quand même un certain nombre d'informations. Évidemment, nous ne pouvons pas le contrôler, mais cela fait aussi partie de la confiance qui est un des grands principes fondateurs du budget participatif, et cela fait partie du jeu démocratique. Nous faisons donc confiance à celles et ceux qui déposent des projets, y compris – et je le rappelle – au fait que les élu-es n'ont pas le droit de déposer des projets qui sont garants du dispositif. C'est la raison pour laquelle certains projets ont été écartés. Des projets ont pu ressortir qui allaient dans le même sens que ceux que nous portons effectivement par notre majorité. D'abord, en termes de thématiques, si l'on compare encore une fois l'ensemble des villes de France qui disposent d'un budget participatif, les thématiques qui ressortent sont sensiblement les mêmes à chaque fois. Déjà, d'un point de vue très général il y a des tendances que l'on dénote et qui ne varient pas d'une ville à l'autre, quelle que soit d'ailleurs leur couleur politique. C'est une chose que l'on a pu observer et qui est assez intéressante.

Au-delà de cela, parmi les conditions de recevabilité qui étaient précisées dans le règlement, existait celle de ne pas proposer une idée qui contredirait un projet déjà en cours, ou tout simplement qui irait exactement dans le même sens, ou qui demanderait un projet qui est déjà en cours ou à venir. Le fait est que nous n'avons pas communiqué sur l'ensemble des projets à venir et que les habitantes et les habitants ne pouvaient pas savoir systématiquement que certains des projets allaient être réalisés. Pour nous, c'était aussi un canal d'informations en faisant des réponses circonstanciées aux déposantes et déposants dont les projets ont été écartés et de

leur dire que ce projet va se concrétiser parce qu'il fait partie de notre plan de mandat. En revanche, nous avons estimé qu'il était possible de recevoir des projets qui poussaient plus loin les ambitions de nos projets qui étaient déjà prévus ou en cours, et c'est la raison pour laquelle certains projets apparaissent dans le budget participatif qui semblent complètement concorder avec nos projets. Nous avons été très vigilants pour ne pas retenir tous ces projets qui étaient exactement la proposition que nous faisons, mais dans la mesure où ils proposaient de nouvelles localisations allant plus loin que ce que nous avons prévu dans le cadre de notre plan de mandat et de notre PPI, nous estimions donc qu'ils étaient recevables. C'est la raison pour laquelle on les aperçoit. Je pense que l'on a encore à avancer et qu'il faut être modeste quand on lance un budget participatif. À l'échelle de la Ville de Lyon, c'est aussi une véritable révolution des pratiques, comme vous l'avez souligné. Nous avons aussi réouvert le chantier démocratique avec ce budget participatif, comme l'a très bien souligné Loïc RIGAUD, nous sommes sur une offre de participation institutionnelle qui est différente de celle qui existait jusqu'à présent. Nous continuerons à valoriser les initiatives citoyennes de cette manière parce que j'entends, au niveau de la Ville de Lyon, promouvoir une citoyenneté active et je pense que c'est à travers des dispositifs de ce type que l'on peut y arriver.

Je vous remercie de donner un avis favorable car je pense que l'on a encouragé ce dispositif pour que les habitantes et les habitants se sentent aussi investis de cette possibilité d'améliorer leur qualité de vie de cette manière-là. Merci.

REMI ZINCK :

Merci Madame VIDAL de votre réponse. Madame ARNOD, vous voulez compléter.

LAURA ARNOD :

Merci Madame Vidal. Je voudrais compléter sur la question des cours puisque vous êtes revenues toutes deux sur ce sujet. Déjà nous pouvons nous féliciter de voir que notre projet politique, au-delà de nous-mêmes, est aussi porté par la population plus largement. Les élu-es d'arrondissement ont quand même aussi beaucoup participé au fait de faire venir du public éloigné ou du public qui ne serait pas venu forcément directement sur le stand ou en mairie. Il y a eu effectivement deux ateliers qui ont eu lieu sur des places publiques, aux abords des écoles. Nous avons également fait du tractage auprès de certaines écoles du quartier du 4^e, donc nous nous sommes investis personnellement pour aller vers ce public et il faut dire aussi que tous nos partenaires, centres sociaux, MEJ, conseils de quartiers, etc., étaient aussi parties prenantes de la diffusion de ces moments forts et clés sur l'arrondissement. Concrètement sur le 4^e – et Loïc RIGAUD pourra compléter au besoin –, nous avons été très mobilisés pour aller justement sur des publics plus éloignés.

Pour revenir sur la question de la végétalisation des écoles – même si Chloé VIDAL a répondu aussi –, 15 millions d'euros sont prévus pour le projet Cour-Nature. Toutes les écoles du 4^e ne vont pas pouvoir bénéficier de cela, c'est la moitié des cours sur le 4^e qui vont pouvoir bénéficier de ce budget mais pas toutes. Par exemple, l'école Commandant Arnaud n'était pas fléchée pour le projet Cour-Nature, donc il est pertinent finalement que le budget participatif vienne aussi apporter un projet de végétalisation. Je voudrais aussi noter que ce qui a été proposé sur les cours et

l'accent qui a été mis par les acteurs et les citoyens et citoyennes ayant porté ces projets au budget participatif, c'était vraiment la question de la fraîcheur et de l'ombrage, qui est effectivement important sur ces espaces d'asphaltes qui sont des espaces compliqués pendant les mois chauds et de canicule. Alors que pour le projet Cour-Nature, ce sont des budgets sensiblement supérieurs à ce qui sera débloqué pour le budget participatif, je pense que nous pouvons le dire. Il y a d'autres approches également, au-delà de la question de l'ombrage et des îlots de fraîcheur, nous travaillons sur la question de la concertation et de faire participer l'ensemble des agents d'une école à un projet, donc la question du travail en commun dans une école qui est en soi un outil pour améliorer le fonctionnement d'une école. Il y a des soucis de partage des espaces dans les cours aujourd'hui qui sont parfois un peu générées ou en tout cas orientées sur des activités particulières, et donc il y a ce travail qui est mené dans le cadre de ce projet et sur lequel on ne parle pas assez souvent quand on parle seulement de végétalisation. Le partage d'espaces, un souci aussi d'apporter de nouveaux outils pédagogiques sur l'espace de la cour qui est sous-utilisé, comme outil à la fois sur les temps scolaires et périscolaires, et bien sûr la végétalisation et l'apport de fraîcheur, mais aussi l'accès à la nature. En somme, des outils pédagogiques pour relier l'enfant à la nature. Vous voyez donc que nous ne sommes pas complètement sur les mêmes projets et sujets, même s'ils peuvent se rejoindre sur certains aspects et se compléter. Merci.

REMI ZINCK :

Merci. Monsieur RIGAUD pour conclure s'il vous plait.

LOIC RIGAUD :

Merci Monsieur le Maire. En quelques mots, je vous remercie de votre intervention, je pense qu'effectivement, elle est constructive. On peut faire mieux sur le budget participatif, mais c'était une phase expérimentale, c'était la première fois qu'on le faisait et du coup, on ne peut que se satisfaire. J'ai sous les yeux quelques chiffres pour justement étayer ce que vous disiez sur les villes. En fait, on voit qu'à chaque fois, dans les villes où cela a été mis en place, c'est monté de manière progressive en fonction des années. Pour rappel, chez nous, on a 40 000 votes et 6 000 votants sur ce budget. À Toulouse, 4 500 Toulousains ont voté sur le dernier budget participatif, après 4 années d'existence. À Grenoble, avec 150 000 habitants, on est passé de 900 à plus de 4 000 votants à la dernière édition. On voit que c'est progressif et cela se multiplie par 4 en l'occurrence à Grenoble. Il y a beaucoup d'expériences comme celles-là et cela nous encourage plutôt sur la suite à nous dire que cela va rentrer progressivement.

Il s'agit quand même d'une culture de la démocratie que les citoyens doivent apprendre, que les services doivent apprendre aussi au niveau de la Ville, ainsi que les élu-es. On part de loin et on part de loin à Lyon, et c'est aussi pour cela que j'ai insisté là-dessus tout à l'heure. Avant de mettre en place ce budget participatif, au-delà du benchmarking d'un nouveau dispositif que l'on devait mettre en place, on part avec deux personnes dans les services au niveau de la Ville de Lyon. Il faut quand même dire les choses comme elles sont. C'était quand même – je me permets de le préciser, Madame BONVALLET – votre groupe politique qui a dirigé pendant 15 années cette ville et ses arrondissements avec d'autres, certes, et qui avait mis

en place deux agents sur l'ensemble de la Ville de Lyon pour gérer les dispositifs de démocratie. On partait de loin et changer un dispositif comme celui-là prend du temps. Je sais que Mme VIDAL s'est beaucoup investie sur le sujet car commencer, si je puis me permettre, en adjointe numéro 3 avec deux personnes dans les services, c'est quand même un sacré défi à relever sur le dispositif et je ne vous parle même pas en arrondissements où même les instances de démocratie locale étaient délaissées dans le mandat précédent. Il faut dire les choses comme elles sont et donc le pas lancé est important. Mais vous avez raison, nous pouvons faire mieux et l'on pourra faire mieux sur l'inclusion j'en suis persuadé. On l'avait relevé entre élu-es d'arrondissements y compris de l'opposition. Dès le début, c'était un enjeu. Nous avons fait des choses, 27 ateliers ont été organisés sur l'échelle de la Ville dont 3 sur le 4^e arrondissement. Nous l'avons fait en priorité sur le centre, sur l'est et sur l'ouest, nous avons tenu un stand place Flammarion avec l'objectif de mobiliser les habitants des quartiers les plus précaires de l'arrondissement. Nous l'avons fait avec les associations qui se sont mobilisées et les Conseils de quartiers. Il faudra faire plus la prochaine fois. On va attendre l'évaluation, mais c'est une évidence qu'il y a des quartiers plus mobilisés que d'autres et donc il va falloir travailler là-dessus.

Il y a d'autres trains de pistes puisqu'il y a la question de travailler avec la Métropole. C'est aussi un sujet que l'on avait depuis le début qui est de voir comment sur les compétences de la Métropole, on arrive aussi à faire des propositions pour améliorer la Ville. Il y aussi une vigilance à avoir sur la mise en œuvre des projets, maintenant qu'ils sont votés, et qu'ils ne se fassent pas sans les habitants et sans les porteurs de projets notamment, car ce sont bien les services de la Ville, contrairement à des budgets que l'on donnerait à des associations pour réaliser des projets. Ce n'était pas clair dans beaucoup de têtes, c'est pour cela que je le précise à nouveau. Il s'agit bien des services de la Ville qui mettront en place les projets, donc il faut que ce soit aussi fait avec les habitants, donc nous sommes dans la continuité d'une culture de démocratie.

Je ne sais pas si j'ai bien répondu mais en tout cas, je dirais qu'il faut que l'on amplifie tout cela sur les années et c'est important de le faire avec les Lyonnais y compris.

REMI ZINCK :

Nous allons pouvoir passer au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à la majorité - Abstention d'Anne PELLET

Délibération 4-23-5171-367 : Rapporteur Elodie TRIAS

Objet : Adaptation des droits de stationnement à la première étape du projet d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et 2 roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés : correction d'une erreur matérielle

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir Mesdames et Messieurs les conseillers, meilleurs vœux à tous et à toutes. En juillet dernier, nous avons voté une délibération concernant le remboursement dû au *pro rata temporis* des droits de stationnement pour les véhicules n'ayant plus le droit de circuler, à savoir les véhicules de Crit'Air 5 et non classés, dans le cadre de la première étape d'amplification de la zone à faibles émissions de la Métropole de Lyon. Une erreur de saisie a été constatée concernant une inversion de lignes dans le tableau de remboursement qui était contenu dans cette délibération. Cette inversion de lignes concernait les remboursements pour la catégorie des professionnels de santé. Cette délibération vient donc tout simplement corriger cette erreur matérielle et rectifier le tableau du système de remboursement. Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

REMI ZINCK :

Merci. S'il n'y a pas de prise de parole, je mets ce dossier aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 4-23-4735-382 : Rapporteur Rémi ZINCK

Objet : Médiateur de la Ville de Lyon - Modalités de mise en œuvre

Cette délibération concerne la mise en œuvre d'un médiateur de la Ville de Lyon. C'est en effet dans le cadre du Pacte de la Ville de Lyon en faveur de la qualité des services aux usagers qu'est créé un dispositif de médiation. Il vise à un règlement amiable des litiges entre les usagers, mais aussi d'amélioration continue de la qualité du service. À Lyon, le dispositif de médiation couvre l'ensemble des compétences de la Ville, à l'exclusion des procédures et décisions en matière de commandes publiques, dont les voies de résolution sont spécifiques, en application du Code des marchés publics, et également des litiges entre les agents de la Ville comme employeur, qui entrent dans un autre cadre légal bien entendu.

Un processus public d'appel à candidatures sera mis en place. Les candidatures seront étudiées par un juré intergroupe politique de 6 personnes. Un représentant par groupe politique au Conseil Municipal, qui fera une proposition de candidat votée en conseil municipal. Le mandat du médiateur est de 6 ans, non renouvelable. Pour

mener sa mission, il est proposé de recourir à des vacances pour un volume annuel de 700 heures maximum qui pourra être revu annuellement en fonction du volume d'activités. La Ville prévoit de doter la mission de médiation de moyens humains, matériels et financiers adéquats. Le médiateur est ainsi saisi gratuitement par toute personne physique ou morale (associations, entreprises, commerces), résidant ou non à Lyon et qui serait usagère des services municipaux. Les modalités de saisine garantiront un accès multicanal – soit par courrier, courriel, téléphone, présentiel – au médiateur, veillant notamment à ne pas exclure les usagers en situation d'exclusion numérique. Madame PELLET, une question.

ANNE PELLET :

Cela m'inspire une question, alors ce n'est pas forcé d'avoir la réponse ce soir : avez-vous une idée du nombre de personnes qui viennent régulièrement, régulièrement ou pas, faire des réclamations au niveau de la Mairie du 4^e ? Voir si c'est vraiment un sujet important, s'il y a beaucoup de gens. Du coup, est ce que l'on a un suivi et une évaluation du taux de satisfaction des réponses que l'on peut donner aux gens ? Car ce n'est pas toujours évident. De plus en plus aujourd'hui, on vous demande votre avis sur plein de choses à l'issue de n'importe quel achat ou autre. De la même manière pour qualifier le service, est-ce que tout le monde a ce genre de suivi pour voir si les gens sont satisfaits des réponses qui leur sont données ?

REMI ZINCK :

Je ne pourrai pas vous donner une réponse précise et quantitative ce soir, c'est évident. Il faut néanmoins, comme vous l'avez dit, dissocier toutes les demandes de réclamation qui sont faites à la Mairie, celles qui sont faites à l'accueil concernant tout un tas de choses qui peuvent se passer dans l'arrondissement, tant sur la propreté, la sécurité ou encore la voirie et autres, qui sont traitées au fil des questions par l'agent à l'accueil, soit qui sont orientées derrière, ou qui sont remontées au service d'une part, et aussi au cabinet du Maire d'autre part, où l'on peut apporter des réponses. Également les questions, remarques ou demandes qui nous sont adressées à nous les élu-es, ou à moi souvent mais aussi aux élu-es, cela arrive aussi directement, concernant des demandes de logement par exemple. Ce sont des demandes auxquelles je pense, qui reviennent de manière un peu récurrente. Cela étant, le taux de satisfaction est évidemment variable en fonction de la demande. Il est évident que dans certains cas, il n'y a pas de réponse. On ne peut pas donner de satisfaction car ce sont des demandes qui ne concernent pas une réponse de la Mairie par exemple. Ce que je peux vous assurer en termes de réponses concernant les questions adressées au cabinet du Maire, donc aux élu-es ou à moi par exemple, si la question a une adresse précise, que ce soit une adresse mail ou postale, il y a toujours une réponse, quelle que soit la nature de la question ou le ton employé. Cela étant, je me réserve le droit de faire une réponse sur le même ton ou le ton que je souhaite, mais il y a toujours une réponse, systématiquement. Parfois elles sont peu longues, donc cela passe par les services

techniques car il faut étayer la réponse. Concernant les réponses des services, nous pourrions éventuellement questionner les services pour pouvoir vous faire une réponse exacte. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 4-23-5158-368 : Rapporteur Rémi ZINCK

Objet : Modification de l'inventaire des équipements transférés du 4^e arrondissement

Délibération 4-23- 5189-365 : Rapporteur Rémi ZINCK

Objet : Modification de l'inventaire des équipements transférés du Conseil du 4^e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)

Délibération 4-23-5189-365 : Rapporteur Rémi ZINCK

Objet : Modification d'inventaire des équipements transférés du Conseil du 4^e arrondissement – Inventaire stabilisé (discordance)

Délibération 4-23-383 : Rapporteur Rémi ZINCK

Objet : Inventaire des équipements transférés du 4^e arrondissement

REMI ZINCK :

Pour les délibérations suivantes, je vais faire une présentation groupée des 4 prochaines délibérations qui concernent toutes le même sujet, à savoir la nouvelle liste des équipements dont la gestion est transférée de la Mairie Centrale à la Mairie d'arrondissement. Cette liste s'enrichit d'un nouvel équipement transféré qui est le relais Petite Enfance, Jardin des Gones, situé 4, impasse Chazière.

Le premier rapport présente la liste des équipements de proximité établie par la Mairie du 4^e arrondissement. Il vous a été remis sur table.

Le second présente la liste des équipements de proximité du 4^e établie par la Ville de Lyon et le troisième constate la concordance entre ces deux listes.

Enfin, la quatrième délibération est prévue en cas de discordance entre ces deux listes.

Lors du Conseil d'Arrondissement de juin 2022, puis du Conseil Municipal de juillet 2022, nous avons approuvé le passage en gestion municipale du relais Petite Enfance, le Jardin des Gones. Ce retour en gestion municipale faisait suite au désengagement de la mutuelle Petite Enfance qui gérait jusqu'alors le lieu. Ce

passage en gestion municipale était nécessaire pour assurer la continuité et la poursuite des activités de ce RPE qui est le seul de l'arrondissement et donc, pour préserver le service rendu aux familles. Dans la continuité de cette reprise du Jardin des Gones en régie municipale et comme pour d'autres équipements de petite enfance, la gestion est transférée à la Mairie du 4^e arrondissement. Par conséquent, la dotation de la Mairie du 4^e sera réévaluée pour nous permettre de supporter les coûts de fonctionnement et d'investissement inhérents à la gestion de ce relais. Je vous propose de donner un avis favorable au transfert du relais Petite Enfance Jardin des Gones à la Mairie du 4^e arrondissement, en votant les trois délibérations suivantes : la liste des équipements de proximité du 4^e, la liste de proximité de la Ville de Lyon et la concordance. Nous allons quand même procéder à un vote distinct. L'intervention de Mme BONVALLET a été retirée.

Délibération 4-23-5158-368

Objet : Modification de l'inventaire des équipements transférés du 4^e arrondissement

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 4-23-383 :

Objet : Inventaire des équipements transférés du 4^e arrondissement

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 4-23- 5189-365 :

Objet : Modification de l'inventaire des équipements transférés du Conseil du 4^e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 4-23-5189-365 :

Objet : Modification d'inventaire des équipements transférés du Conseil du 4^e arrondissement – Inventaire stabilisé (discordance)

La concordance étant actée, le rapport est retiré.

Nous sommes donc bien en ligne avec la Ville de Lyon sur les équipements qui nous sont transférés et nous allons donc pouvoir recevoir, au-delà du transfert, les budgets de fonctionnement liés à cet équipement, comme l'ensemble des équipements.

Clôture de la séance

REMI ZINCK :

Nous avons terminé. Si plus personne ne souhaite prendre la parole, je vais conclure ce Conseil en vous souhaitant une bonne soirée et je vous donne rendez-vous aux vœux du 4^e arrondissement, le samedi 28 janvier à 15 h, à la Maison des Associations - Robert Luc. Je vous souhaite à toutes et tous une très belle soirée. Merci à vous.

Lyon, le 11 janvier 2023

Le Maire du 4^e arrondissement

Rémi ZINCK